

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6773**

Intitulé

BEP : Brevet d'études professionnelles Réalisations du gros-oeuvre

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°5	Recteur de l'académie, MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme réalise des ouvrages de gros-oeuvre tels que : maçonneries de structure, maçonneries de remplissage et de distribution, ouvrages en béton armé, travaux enterrés (fondations, soutènements, réseaux,...), finitions (appuis, seuils, enduits, chapes,...). Il réalise, à partir de directives, les travaux de cette spécialité, qui impliquent l'utilisation de plans et de documents d'exécution s'y rapportant.

Les travaux réalisés concernent le secteur de construction de maisons individuelles, de bâtiments divers, d'ouvrages d'art, des travaux de maçonnerie générale ou la fabrication d'éléments en béton pour la construction.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises du bâtiment et des travaux publics, collectivités territoriales

maçon, ouvrier du béton armé

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1703 : Maçonnerie

F1701 : Construction en béton

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Préparation - Mise en oeuvre
- Français, histoire-géographie, langue vivante
- Mathématiques-sciences physiques
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-26 à D 337-50 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30/07/2009 portant création de la spécialité "réalisations du gros oeuvre" de brevet d'études professionnelles et fixant ses modalités de délivrance 1ère session en 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

BEP construction bâtiment gros oeuvre (dernière session 2004)